

Ce Championnat individuel compte pour le Rankids Ain 2023 en tant que « Majeur » (points bonifiés).

Les **modifications 2023** sont surlignées en jaune.

Conditions de participation

- o Les joueurs devront, à la date limite d'inscription :
 1. être à jour de leur licence FFG auprès d'un golf de l'Ain en 2023.
 2. être à jour de leur certificat médical ou de son questionnaire de santé 2023.
 3. s'être acquitté du droit d'inscription : 35 € pour les 2 jours.

Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit. Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté son droit d'engagement ne peut pas jouer.

- o Remplir les critères d'âge et de niveau suivants :

Catégories	Niveau de jeu		Forme de jeu	
Âges	Garçons	Filles	garçons et filles	
U8 : nés en 2015 et après	Maxi 52.4	Maxi 52.4	18 trous (9 trous/jour)	Strokeplay-règle de 9
Poucets/Poucettes: né.e.s en 2014 et 2013	Maxi 49.4	Maxi 52.4	36 trous (18 trous/jour)	Strokeplay-règle de 9

Aucun surclassement n'est autorisé.

Forme de jeu

- **U8 Garçons et Filles : 18 Trous soit 9 trous par jour - Strokeplay-règle de 9***
- **Poucets et Poucettes : 36 Trous soit 18 trous par jour - Strokeplay-règle de 9***

Repères de départ : parcours jeunes homologué selon Vade-mecum fédéral 2023 paragraphe 3.6.4

** Strokeplay-règle de 9 : Strokeplay avec nombre de coups limité à 9. Si au bout de 8 coups la balle n'est pas rentrée, le joueur ou la joueuse relève sa balle et note « 9 » sur sa carte de score.*

Inscription

Les joueurs et joueuses devront s'inscrire uniquement par le biais de l'Association Sportive de leur Club et plus précisément auprès des Pros ou des Responsables Jeunes de leur Club.

Ces derniers devront :

- o Regrouper toutes les **inscriptions** des jeunes de leur Club sur le formulaire qui est joint à ce règlement et publié sur la page « Championnat de l'Ain » sur le site <http://www.comitegolfain.com>
- o Envoyer par e-mail ce formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard le 8 novembre 2023 à midi à winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr
- o Envoyer la **totalité des règlements des inscrits** (35€/joueur extérieur, **25€/joueur de Mionnay**) par virement au Comité de l'Ain. RIB auprès du trésorier du Comité patrice.geindre@wanadoo.fr
- o **En cas de paiement individuel**, le règlement s'effectue sur Hello Asso (35€ /joueur extérieur, **25€/joueur de Mionnay**) <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain>
- o S'assurer qu'au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits est mentionné sur le formulaire d'inscription et que ces parents seront présents et disponibles pour accompagner et être « marqueur » dans une partie.

Inscriptions individuelles : si une école de golf de l'Ain n'est pas représentée, **l'inscription individuelle** est possible par mail auprès de winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr. Le règlement (35€) se fait sur Hello Asso à <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain>

Si le Championnat n'atteint pas les 100 joueurs et joueuses sur l'ensemble des catégories de U8 à Minimes, le Comité d'épreuve se réserve le droit d'attribuer jusqu'à 2 invitations (wild card) filles et garçons par catégorie.

Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2023). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

1. Classement : Les 3 premiers scores en brut (cumul des 2 jours) de chaque catégorie seront primés.
2. Titre de Champion.ne : Dans chaque catégorie, filles et garçons, le titre de champion.ne départemental.e est attribué au meilleur cumul de scores en brut à l'issue des 2 tours.
3. Départage : En cas d'égalité, un play-off en trou par trou sera disputé sur les trous définis par le Comité de l'épreuve.

Conditions particulières

4. Chariots électriques : l'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
5. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant les 2 tours du Championnat. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
6. Cadet : En U8, chaque joueur/joueuse doit obligatoirement être accompagné.e d'un cadet. En Poucet.te.s, le cadet est recommandé. Le cadet doit avoir au moins 13 ans et ne peut pas être un professionnel de golf ou un coach. (Voir aussi « Code de conduite des Cadets à la fin de ce règlement.)
7. Marqueurs : Les joueurs marquent leurs coups NB : pour les U8 et Poucet.te.s où les cadets pourront également marquer les coups. Pour les Poucet.te.s, dans les cas où il n'y a aucun cadet dans la partie un marqueur devra obligatoirement s'ajouter afin de noter les scores de tous les joueurs. Les marqueurs ne doivent pas avoir de lien de parenté avec les joueurs de la partie qu'ils suivent.
8. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) qui ne sont pas cadets devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.
9. Épreuve non-fumeur y compris pour les cadets, marqueurs et accompagnants.
10. Téléphones portables interdits durant l'épreuve.

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du joueur.

Code de Conduite des Cadets

Les cadets sont une aide apportée au joueur et non une source de conflit. Dans ce cadre, le cadet s'engage à être le seul et unique conseil du joueur et à tenir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de tous les participants de la partie ainsi que de tous les organisateurs et bénévoles de la compétition.

Si un cadet devient perturbateur jusqu'au point de recevoir une plainte officielle d'un organisateur, d'un bénévole, d'un co-compétiteur ou de son cadet, le cadet perturbateur recevra un avertissement.

Au deuxième avertissement il lui sera demandé de quitter le parcours ; le joueur pourra continuer la partie mais sans cadet. Dans le cas d'un U8, un nouveau cadet pourra accompagner le joueur.

Par ailleurs, le Comité Départemental ainsi que le Comité d'Épreuve se réservent le droit de suspendre ou d'exclure un cadet à tout moment pour une infraction constatée.

Les violations au code de conduite des cadets pouvant générer un avertissement comprennent en autres :

- Le langage ou le geste grossier,
- L'insulte,
- Le lancer de club ou d'autre objet,
- La triche,
- Le manque de respect vis-à-vis des bénévoles, des joueurs, des organisateurs, du terrain de golf, des installations et tout autre comportement indigne d'un cadet.

Comité d'épreuve

Le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, d'un membre de l'AS du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).

